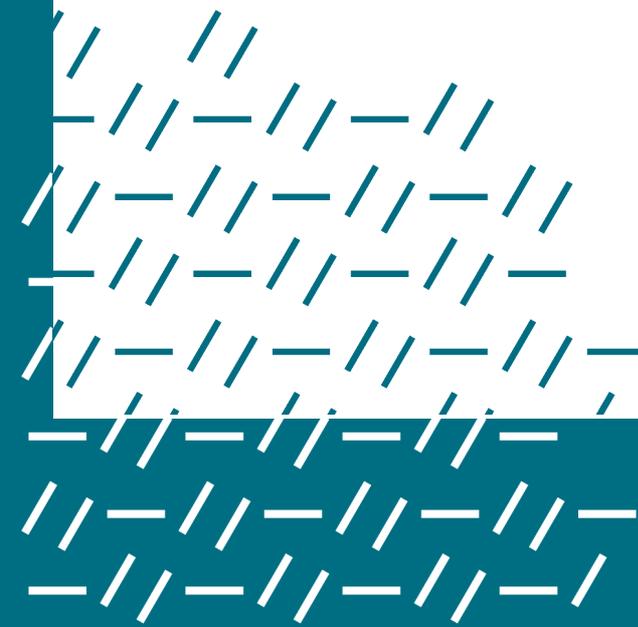




# / Débat d'Orientation Budgétaire

Janvier 2020



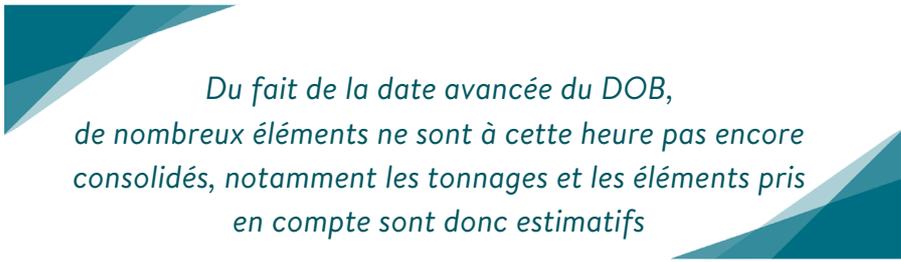
EVODIA

    | [www.evodia.org](http://www.evodia.org)

# SOMMAIRE

<b>ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Évolution 2019 .....	3
1.2 Tonnages prévisionnels 2020 .....	3
<b>ÉLÉMENTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR POSTE</b> .....	<b>4</b>
2.1 Transitage .....	4
2.2 Transport .....	4
2.3 Traitement .....	5
3. Collecte sélective .....	6
4. Autres filières .....	8
5. Postes prévention/communication .....	10
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL 2020</b> .....	<b>15</b>
1. Poste "autres charges" en détail .....	16
2. Cotisation 2020 .....	18
<b>DÉBAT</b> .....	<b>20</b>
1. Décision sur montant cotisation 2020 .....	20
2. Projet de délibération .....	21
<b>TARIFS</b> .....	<b>22</b>

# / Évolution des tonnages et plan de charge



*Du fait de la date avancée du DOB,  
de nombreux éléments ne sont à cette heure pas encore  
consolidés, notamment les tonnages et les éléments pris  
en compte sont donc estimatifs*

## 1.1 Évolution 2019

- **95 470 tonnes** de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites **en 2019** contre **96 196 tonnes en 2018** soit **726 tonnes de moins (- 0.76 %)**.

Après le palier marqué en 2018, il est à noter une très faible baisse en 2019. Cette baisse est liée à **la baisse de population** notamment (**- 2 538 habitants** entre 2018 et 2019).

- Depuis 2010 : - 19.7 % de baisse

- En 2019 : la production par habitant reste de **249 kg** composés de :

- **205 kg** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) : **↘ - 1.80 kg**
- **44 kg** de tout-venant (incinéré ou enfoui issu de déchèteries et de collectes en porte porte) : **↗ + 1.60 kg**.

On constate que le transfert des tonnages continue de s'opérer entre les OMR et le tout-venant de déchèteries, preuve que ces équipements sont de plus en plus sollicités.

- Ratios qu'il convient de mettre en perspective avec les objectifs du **PRPGDMA** (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

Par rapport à 2010, nous sommes à **+ 0.31 %** à fin 2018 (*DMA hors gravats*). En effet, la baisse du tonnages Ordures Ménagères (OM) est largement compensée par les augmentations de tonnages des filières de déchèteries et de collecte sélective.

Nous ne disposons pas encore des éléments pour 2019.

## 1.2 Tonnages prévisionnels 2020

Le plan de charge 2020 portera sur :

- **94 600 tonnes d'ordures ménagères** à gérer :

- à savoir **une baisse estimée de - 0.90 %** (stable par rapport à 2019)

# / Éléments technico-économiques par poste

## 2.1 Transitage

- **85 670 tonnes** réparties **sur les 8 quais** de transfert et **8 900 tonnes** apportées **en direct** sur les sites de traitement.  
Les tonnages transités diminuent de - 0.40 %
- Budget prévisionnel : **857 000 €**
- Tarif 2020 proposé : **10 €/tonne**  
→ Soit un tarif identique à 2019.

## 2.2 Transport

- 1 marché de transport composé de 7 lots  
→ Pas d'augmentation indiciaire sur nos marchés de transports.
- 1 collectivité, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, qui réalise en régie le transport des ordures ménagères du quai de transit de Fresse/Moselle vers Féniix.  
→ Hausse de 0.25 €/tonne facturée par la Communauté de Communes pour 2020.

### *Ce qu'il faut retenir :*

- Depuis novembre 2018, date de démarrage des travaux sur Féniix, nous détournons une partie de nos tonnes d'OM vers d'autres sites de traitement.
- Organisation de débords (FMA en attente) pour les besoins de l'organisation du transit de Razimont (collecte les jours fériés et les samedis d'été) : **+ 0.36 €/tonne**.
- Les distances de trajet étant augmentées du fait de l'utilisation de sites en extérieur du département, d'autant que du fait de la reprise de fonctionnement l'usine d'incinération de Strasbourg, les usines de Chaumont, Tronville et Noidans peuvent prendre plus de capacités  
→ distances de trajet accrues en comparaison de 2019 et utilisation moindre de Villoncourt.
  - Conséquence : **+ 0.59 €/tonne**
- Budget prévisionnel : **690 000 €**
- Tarif 2019 proposé : **9.95 €/tonne**  
→ Soit une hausse de **↗ 0.95 €/tonne**

## 2.3 Traitement

### - 5 sites utilisés :

- Féniix : 43 000 T (1 seule ligne en fonctionnement),
- Chaumont (52) : 10 500 T,
- Tronville (55) : 5 800 T,
- Noidans (70) : 1 200 T,
- Villoncourt : 18 000 T + 16 000 T pris en charge directement par Féniix dans le cadre de la garantie de détournement,  
→ Soit un taux de valorisation énergétique estimé : **65 % (contre 60 % en 2019)**.

- Budget prévisionnel : **8 335 000 €**

- Tarif 2019 proposé : **88.10 €/tonne** en hausse de **+ 1.45 €/tonne** par rapport à 2019.

**Pour mémoire : - 35.90 € par tonne entre 2018 et 2019**

### EXPLICATIONS HAUSSE TARIF TRAITEMENT :

- Augmentation du recours à l'incinération, qui en moyenne coûte 30 €/T plus cher à la tonne en comparaison à l'enfouissement,
- Pour autant, tarifs quasi constants sur Féniix, en diminution de 2.2 % sur Chaumont et Tronville,
- Une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) constante sur l'incinération, une hausse de **↗ + 1 €/tonne** sur l'enfouissement (+ 18 000 €).

### Ce qu'il faut retenir :

- 2019 et 2020 (et 2021) : années transitoires en raison des travaux en cours sur l'usine,
- Un plan de répartition particulier et adapté avec utilisation soutenue de l'incinération,
- Une fiscalité stable (TGAP : **↗ + 1 €** sur Villoncourt),
- Tarif forfaitaire pour non-conformité : 180 €.

Ce tarif, mis en place en 2018 sur les transits et les sites de traitement en cas de non-respect de leurs cahiers des charges d'acceptation, a été appliqué 12 fois cette année. Ce tarif est reconduit pour 2020.

### ÉVOLUTION TARIFAIRE DES 3 T PROPOSÉE POUR 2020 :

Une **évolution tarifaire des 3T** en hausse de **↗ 2.3 %**, après **une baisse de 25 % en 2019** :

- Transitage : 10 € (identique),
- Transport : 9.95 € (hausse de **↗ + 10.5 %**),
- Traitement : 88.10 € (hausse de **↗ + 1.7 %**).

**3T 2020 = 108.05 € qui restent bien en-deçà des tarifs établis avant 2019 qui oscillaient autour de 140 €.**

### 3. Collecte sélective

- **Tonnages 2019** : 39 200 T, en hausse de ↗ 1.20 %

- Emballages : 47,5 kg/hab. (constant),
- Verre : 42.2 kg/hab. (↗ + 0.7 kg → Soit + 1,70 %),
- Fibreux de déchèteries : 15.5 kg/hab. (↗ + 1 kg → Soit + 6,4 %).

#### FOCUS ECT

- + 500 tonnes estimées
- + 18 € sur tarif de tri actuel de 127 HT/T soit 145 €HT/T sur la totalité des tonnages entrantes, soit + 227 K€ HT (250 k€TTC).
- + 2.50 € sur les tonnes transitées (environ 1/3 des tonnages entrants sur le centre de tri) soit + 9000 €HT (10 000€ TTC).
- - 55 000 € d'économies sur les 3T grâce aux 500 tonnes détournées des Omr.
- Les charges de refus de tri seront facturées aux adhérents sur le T4 au réel, c'est-à-dire sur la base d'un tarif péréqué tenant compte de la répartition effective entre les sites de traitement (Féniex et Villoncourt) estimé pour le moment autour de 90 €/T

- **Charges :**

Issues de marchés qui nous lient à nos prestataires, **les charges de collecte séparative** facturées sont estimées pour l'année à venir à environ **4 150 000 € (en hausse de 6 %)** qui intègrent notamment les prévisions d'augmentation des tonnages des Extensions de Consignes de Tri (ECT).

- **Soutiens et recettes :**

- **Les soutiens** des éco-organismes sont fixés par contrat : **environ 5 200 000 €** si Évodia et ses adhérents arrivent à satisfaire tous les critères du soutien à la transition qui représente 1 800 000 €.

**RAPPEL : 1 critère non atteint = une perte directe d'environ 600 000 €**

Le parti pris affiché est l'atteinte des 3 critères pour assurer les recettes maximales. Ce soutien à la transition vient masquer l'augmentation des soutiens à la tonne triée dans le cadre du passage aux ECT. **En effet, les ECT permettent un soutien bonifié des plastiques passant de 600 à 660 €/T (de l'ordre de + 70 000 €** selon les mécanismes de calcul). Or, comme le soutien à la transition vient assurer un montant versé par CITEO équivalent à 2016, l'augmentation du soutien à la tonne triée vient diminuer la part du soutien à la transition, sans augmenter le montant total versé par l'éco-organisme.

- **Les reprises** dépendent des cours bien souvent imprévisibles **estimées pour 2020 à 1 500 000 € en baisse de 670 000 €** en raison des fortes chutes des cours annoncés sur les JRM avec une perte de 40 €/T (-290 K€), les cartonnettes (-115 k€), les cartons (-290K€) pour les plus grosses baisses. **Il s'agit d'une situation de crise dont l'ampleur est inédite.**

*Le secteur des papiers-cartons en particulier est à la fois frappé par une crise structurelle et conjoncturelle. La nouvelle année n'a pas bien commencé : la reprise des matières à recycler se dégrade à nouveau avec des prix planchers qui continuent à être révisés à la baisse, avec même la possibilité d'avoir un prix plancher à 0 voire qui se transforme en charge.*

*Cette situation est très préoccupante ! Le marché international reste déliquescents. Alors que certaines collectivités au national se trouvent en situation de saturation de leur centre de tri en raison de l'arrêt des évacuations, le CNR a posé une demande la semaine dernière auprès du MTES afin d'obtenir l'autorisation, en cas de besoin impérieux, de stocker ou incinérer les flux qui ne trouveraient pas d'exutoire de recyclage. Une situation inédite depuis la mise en place de la collecte sélective en France.*

Ce qu'il faut retenir :

En 2019 :

- Toujours aussi peu de conteneurs commandés par le biais du marché départemental de fournitures et moins de conteneurs lavés (160).
- 2 200 000 sacs jaunes commandés grâce au marché mutualisé de fournitures de sacs jaunes (3 collectivités concernées).
- Un gros travail réalisé en concertation avec les adhérents pour la réponse au dossier de candidatures de CITEO pour le passage aux ECT.
- Le démarrage opérationnel du centre du recyclage de la Maix en septembre 2019, avec une montée en puissance jusqu'en octobre.

En 2020 :

- Le passage aux ECT au 1<sup>er</sup> juillet malgré la réponse ambiguë de Citeo et la menace de l'application de la consigne à l'issue du bilan qui sera réalisé en 2023. Nous sommes, comme toutes les collectivités françaises, face à des contraintes contradictoires : ne pas se lancer dans les ECT alors que nous en avons l'obligation, en être tenus **responsables en 2022** et se voir imposer alors de fait la consigne.

## 4. Autres filières

Les quantités récupérées sur les déchèteries continuent de progresser, avec une hausse globale estimée pour le moment à + 2.53 % (les données des batteries, piles, DASRI, néons et lampes sont pour le moment manquantes).

### Le plâtre

- Un tonnage de 4 400 T collecté en 2019,  
→ Soit une augmentation de : ↗ + 13,3 %

### Les huisseries

- 37 des 38 déchèteries équipées
- Tonnage en constante hausse : 2 027 T,  
→ Soit une hausse de : ↗ + 13 %

A fin 2019, 10 déchèteries sont équipées de bennes sur chant, qui assurent une collecte préservant ce flux, comme les racks. 28 déchèteries sont encore en benne en vrac.

### Les déchets verts

- 217 T gérées pour le compte de CA de Saint-Dié-des-Vosges.  
→ Soit une baisse de : ↘ - 88 % expliquée par l'arrêt de cette prestation au 01/08/2019 sur le transit de la déchèterie, l'immobilisation d'une FMA dédiée sur le transit ne se justifiait plus pour une seule déchèterie utilisatrice.

### L'amiante lié

- 159 T collectées sur 2019 soit une hausse de 6.9 %.

À noter qu'un groupe de travail spécifique sera constitué sur 2020 afin d'harmoniser les pratiques d'accueil sur les déchèteries concernées, en perspective du renouvellement du marché à venir.

### Les DEEE

- ↗ + 2% cette année (3 980 T). Les tonnages récupérés par ce flux continuent d'augmenter progressivement au fil des ans.

### Les meubles

- Toujours 37 sur 38 déchèteries équipées.

Les tonnages collectés continuent à progresser avec 9 241 T (+ 9.6 %) ce qui représente un ratio de plus de 24 kg/hab./an.

À noter que le nouveau contrat est en place depuis le 1/01/2019 avec un changement d'opérateur sur une dizaine de déchèteries.

## Le bois

- Après une forte hausse en 2018, les tonnages de bois ont augmenté cette année de + 5.5 % (10 835 T). Le contexte restant inchangé avec toujours autant de bois sur le marché, le bois demeure une charge pour les collectivités.
- Pour 2020 :
  - NSG : 22 €/tonne,
  - EGGER : 13.20 €/tonne.

## Les déchets diffus spécifiques

- 819 T collectées en DDS, soit une hausse de 11.5 %,
- Un taux de prise en charge par Eco DDS qui reste constant, soit 41%,
- 17 non-conformités signalées par Eco DDS cette année, soit 4 de plus qu'en 2018,
- 3 sessions de formation Eco DDS organisées à destination de 27 agents,
- Le renouvellement de la convention avec Eco DDS au cours de l'année, notamment suite à leur arrêt de collecte sur une partie du T1 2019.

## Les huiles minérales

- 215 T collectées cette année, soit une hausse de 8.2 %.

## Les huiles alimentaires

- 40 T collectées cette année, soit une hausse de 2.50 %.

## Les textiles

- ↗ + 1 599 T collectées, soit une augmentation de 5.45%.
- **Filière à coût zéro pour les collectivités**

À noter qu'Évodia a été sollicité par Eco TLC afin de réaliser un diagnostic territorial de la gestion des TLC, au niveau qualitatif et quantitatif. Ce diagnostic sera mené en ce début d'année 2020, en lien avec Reval Prest et Vosges TLC, afin d'aboutir à un plan d'actions visant à améliorer et à sécuriser cette filière.

## 5. Postes Prévention/Communication

### LE PROGRAMME PRÉVENTION :

À la différence des années précédentes, le budget relatif aux animations prévention et toute action de communication sur la prévention est reporté sur le budget communication.

À titre d'information, le budget communication dédié à la prévention représentera près de 83 000 € en 2020.

- Budget prévisionnel :

- **Dépenses : 85 000 €**,
- **Recettes : 94 600 €** (montant maximum de l'aide attribuée, cf. contrat de financement n°1634C0243 de l'ADEME pour l'aide aux changements de comportement sur les actions portant sur la période 2017 à 2019).

- Programme d'acquisitions de composteurs domestiques et partagés :

- **Dépenses : 90 000 €**
- **Recettes : 60 000 €**

- **Les actions et projets 2020 :**

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Cette obligation incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA). Fort de ses actions et du déploiement de plusieurs programmes d'actions de prévention, l'ensemble des collectivités adhérentes a confié à Évodia le portage du PLPDMA. Ces missions supplémentaires ont nécessité la réorganisation du service prévention.

L'année 2019 a donc été marquée par la préparation du PLPDMA : réunions de travail en lien avec les collectivités adhérentes et autres partenaires sur le territoire, rédaction du programme et des actions sur la période 2020 à 2025.

Ce PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et par la loi.

- Les objectifs sont donc de réduire de :

- - 7 % le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2025,
- - 10% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2031.

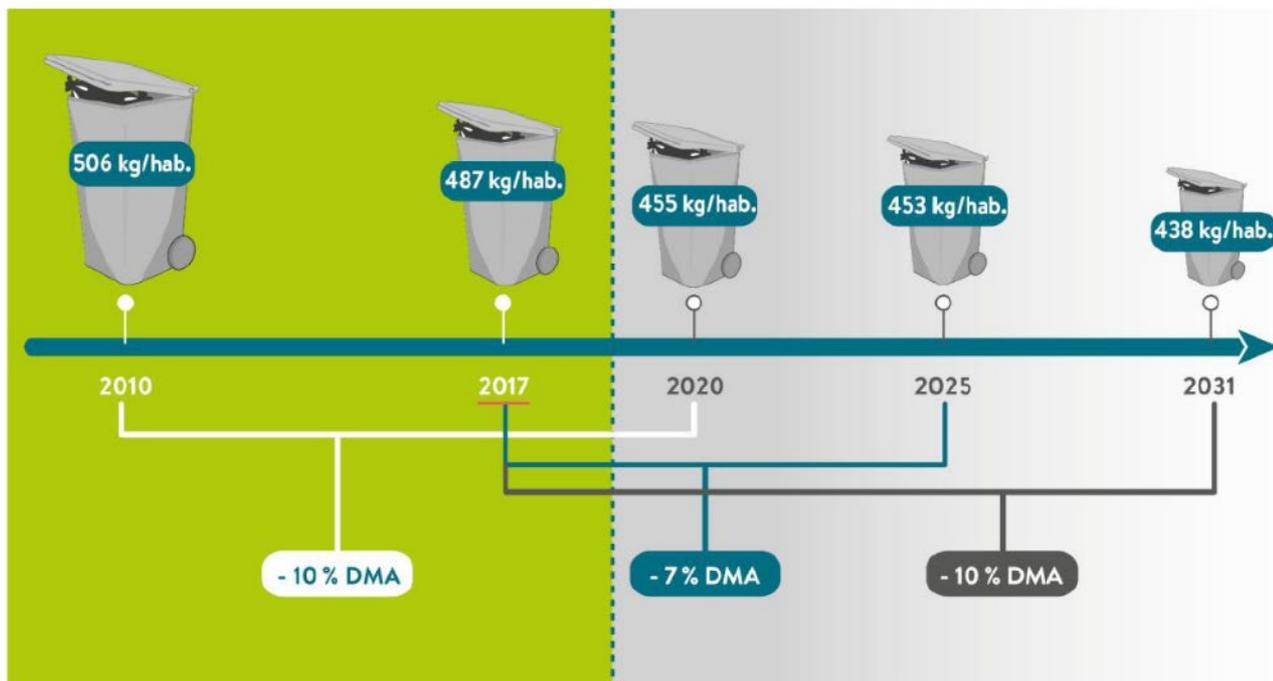


Tableau 1: Répartition des DMA sur les Vosges de 2010 à 2018.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL DMA	199 208	199 757	195 055	190 304	189 121	186 897	186 832	190 141	195 719
Kg/hab	506,20	507,63	495,91	484,34	482,06	478,18	480,36	490,81	507,77
Evolution N+1		0,28 %	- 2,31 %	- 2,33 %	- 0,47 %	- 0,81 %	0,46 %	2,18 %	3,45 %
Evolution depuis 2010		0,28 %	- 2,03 %	- 4,32 %	- 4,77 %	- 5,54 %	- 5,10 %	- 3,04 %	0,31 %

L'année 2017 représente le point de référence afin de mesurer la réduction de la production des DMA dans le cadre du PLPDMA. D'un point de vue global, on constate une forte variation de la production des DMA entre 2010 et 2018, avec une baisse de plus de 5 % jusqu'en 2015, puis une augmentation aboutissant à un tonnage au même niveau qu'en 2010. Cela s'explique principalement par la mise en place de filières en déchèteries, la bonne appropriation de l'outil par les ménages et le transfert de tonnages dans le cadre de la redevance incitative sur certains territoires.

*L'effort de réduction restant à fournir est donc d'autant plus important car il s'agira, dans le cadre du PLPDMA, de réduire de près de 55 kg/hab. entre 2020 et 2025. Sur cette période de 6 ans, cela représente en moyenne 9 kg/hab./an.*

*Si cet objectif était tenu par les collectivités, cela représenterait une baisse de 3 410 tonnes par an et un équivalent économie de 369 000 € (3T) soit jusqu'en 2025 : - 2 214 140 €.*

Pour atteindre ces objectifs, 34 actions ont été rédigées et réparties sur six axes d'intervention :

- Déployer la valorisation des biodéchets et déchets verts,
- Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation,
- Promouvoir l'éco-consommation,
- Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire,
- Réduire la nocivité des produits utilisés,
- Réduire les déchets des activités économiques.

Évodia a adopté le PLPDMA dans son intégralité en juillet 2019. Les collectivités adhérentes ont également adopté le programme et défini les moyens humains nécessaires au bon déploiement du programme.

Pour rappel, trois modalités d'accompagnement ont été proposées aux adhérents pour la mise en œuvre du PLPDMA sur leur territoire :

- **Option 1 :** La collectivité dispose d'un agent (ou plusieurs agents) en interne pour déployer le programme.
- **Option 2 :** La collectivité dispose d'un (ou plusieurs) agent(s) en interne mais qui ne dispose(nt) pas des compétences nécessaires pour assurer la mise en œuvre du PLPDMA sur le territoire. Cet/ces agent(s) reste(nt) donc salarié(s) de la collectivité et sera(ont) formé(s) par Évodia.
- **Option 3 :** La collectivité n'a pas les moyens humains en interne. Un agent sera donc recruté, formé par Évodia et mis à disposition dans la collectivité.

	Option retenue pour le déploiement du PLPDMA
SICOVAD	1
SICOTRAL	1
CASDDV	3
CCMD	3 - poste mutualisé
CCTE	
2C2R	2
CCBHV	2
CCHV	3
CCOV	1

Concernant les collectivités qui ont choisi de développer des moyens humains pour répondre aux objectifs du PLPDMA (option 3), il a été convenu de confier à Évodia le recrutement et l'encadrement (management, formations) du personnel. Le coût du personnel est ensuite refacturé auprès des collectivités dans lesquelles les moyens humains sont mis à disposition.

Au total, cela représente donc 3 chargés de mission prévention mis à disposition des collectivités demandeuses. Pour information, l'agent mutualisé a pris ses fonctions le 20/01 sur la CCTE et CCMD. Les deux autres recrutements sont en cours.

L'élaboration du PLPDMA a également permis de structurer le service prévention au sein d'Évodia. Aujourd'hui, le service prévention est composé de deux agents : une direction de service et un chargé de mission prévention (thématique éco-manifestations). Afin de contribuer à la réussite du PLPDMA, Évodia s'est également engagé à déployer des moyens humains supplémentaires avec la création de

deux postes supplémentaires : un chargé de mission biodéchets (recrutement en cours) et un chargé de mission réemploi (recrutement prévu au troisième trimestre).

Cette nouvelle organisation du service prévention implique de fait une augmentation des charges du personnel : + 45 K€ /2019

Cette année préparatoire a également permis de travailler collectivement sur les actions prioritaires du PLPDMA sur 2020 : remplissage des fiches action (objectifs, moyens humains et financiers, calendrier prévisionnel) qui constituent l'outil de suivi du déploiement du programme.

Ainsi, les adhérents se sont engagés sur l'année 2020 à :

- Développer des sites de compostage partagé,
- Sensibiliser le grand public, principalement sur la nocivité des produits du quotidien et la réduction du gaspillage alimentaire,
- Déployer des actions favorisant l'éco-exemplarité des collectivités et des entreprises (le cas échéant),
- Poursuivre la diffusion du STOP PUB,
- Poursuivre la promotion du compostage et lombricompostage individuel.

Ces actions seront principalement portées par les collectivités adhérentes car elles représentent des actions nécessitant une participation active et une disponibilité sur leur territoire.

Évodia reste bien entendu disponible pour soutenir les collectivités dans le déploiement des actions.

Il a été convenu avec les collectivités de conserver le portage d'actions à portée départementale par Évodia. Cela concerne :

- L'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans l'utilisation des couches lavables,
- La mise en réseau des acteurs du réemploi sur le département,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, notamment les collèges et les lycées,
- La formation des relais et acteurs du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le déploiement d'actions en lien avec les structures associatives de la plateforme TER'O du Conseil Départemental,
- La réduction des déchets dans les éco-manifestations,
- La réduction des déchets des activités économiques, notamment par le GIP.

L'année 2020 représentera la première année pour le déploiement du PLPDMA. La réalisation des actions pourra être réajustée selon le niveau d'appropriation du programme par les collectivités et des moyens humains (recrutements, formations...).

## LE PROGRAMME COMMUNICATION

- Budget prévisionnel :
  - Dépenses : 400 000 € (dont 180 000€ pour les extensions de consignes de tri),
  - Recettes : 400 000 € (dont 220 000€ de l'enveloppe SDD sanctuarisée qui sera prélevé sur les résultats cumulés),
    - Soit 1.05 € engagés/habitant

### Les grands projets et actions pour 2020 :

- 2020 est la première année de mise en œuvre du PLPDMA. Des actions de communication de grande ampleur et des animations de proximité se déploieront sur l'ensemble du département et ponctueront l'année.
- Autre projet majeur : les extensions de consignes de tri des plastiques. Évodia et les collectivités adhérentes se sont engagées collectivement auprès de CITEO à mener une communication unique et dans le même pas de temps. Des campagnes de communication départementales, différents supports de communication, des actions terrain, le déploiement d'une brigade d'ambassadeurs du tri sont autant d'actions qui vont rythmer l'année 2020 et mobiliser toutes les parties prenantes.
- Le plan déchèteries avec la création d'une nouvelle signalétique sur sites s'organisera dès 2020 et se cadencera sur 3 ans.
- Évodia prépare également le futur mandat en travaillant sur un programme d'accueil pour les nouveaux élus afin qu'ils s'approprient la thématique « déchets » et ses enjeux.
- Après l'ouverture du parcours pédagogique du centre de tri des textiles, Évodia ouvrira les portes de celui du centre de recyclage de la Maix début 2020 et préparera celui de FENIIX (ouverture en 2021).
- Enfin, nous allons mettre l'accent sur le développement et la mise en valeur de l'économie circulaire locale. En effet, les Vosges ont la chance d'accueillir sur son territoire un panel d'entreprises de recyclage/valorisation matière qui de fait donnent tout son sens à cette économie. C'est la raison pour laquelle Évodia souhaite créer une sorte de vitrine pour valoriser tout ce savoir-faire local et cette plus-value territoriale. En 2020, Évodia et ses partenaires vont travailler sur la conception et l'ouverture de la maison des économies circulaires sur le site du centre de recyclage de la Maix.

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

	CHARGES (611)	RECETTES (70688)
<b>3T</b>		
Frais de traitement	8 335 240.78 €	8 333 969.27 €
Frais de transitage	856 597.34 €	856 737.40 €
Frais de transport	690 764.35 €	689 905.94 €
<b>Total TTT</b>	<b>9 882 602.47 €</b>	<b>9 880 612.61 €</b>
Différence 3T		-1 989.86 €
<b>Collecte sélective</b>		
Collecte sélective	11 200 000.00 €	11 200 000.00 €
<b>Filières</b>		
Amiante lié	36 000.00 €	36 000.00 €
Bois Egger	26 000.00 €	26 000.00 €
Bois NSG	200 000.00 €	200 000.00 €
Bois C	12 000.00 €	12 000.00 €
DDS	410 000.00 €	410 000.00 €
Huiles alimentaires	6 500.00 €	6 500.00 €
Huiles Minérales	16 000.00 €	16 000.00 €
Huisseries	245 000.00 €	245 000.00 €
Plâtre	490 000.00 €	490 000.00 €
D3E	300 000.00 €	300 000.00 €
Eco DDS	74 000.00 €	74 000.00 €
Eco Mobilier	415 000.00 €	415 000.00 €
<b>Sous Total filières + collecte sélective</b>	<b>13 430 500.00 €</b>	<b>13 430 500.00 €</b>
<b>Postes Prévention/communication</b>		
Prévention	85 000.00 €	94 500.00 €
Programme composteurs	90 000.00 €	60 000.00 €
Communication	400 000.00 €	400 000.00 €
<b>Sous Total</b>	<b>575 000.00 €</b>	<b>554 500.00 €</b>
<b>Total 611/70688</b>	<b>23 888 102.47 €</b>	<b>23 865 612.61 €</b>
Reste à couvrir sur les charges 611		- 22 489.86 €

# 1. Poste "autres charges" en détail

	CHARGES	RECETTES
Charges de fonctionnement	251 000.00 €	0.00 €
Études	56 720.00 €	0.00 €
Accompagnement et suivi	138 644.55 €	50 250.00 €
<b><i>Acquisition et prestations diverses</i></b>		
Sacs jaunes	50 000.00 €	50 000.00 €
Conteneurs CS	150 000.00 €	150 000.00 €
Lavage conteneurs	15 000.00 €	15 000.00 €
Plan d'actions DT	10 000.00 €	0.00 €
Charges de Personnel	1 171 000.00 €	86 000.00 €
Indemnités/retraite/frais Elus	66 500.00 €	0.00 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	10 000.00 €
Rémunération Sovodeb/Vtlc*...	0.00 €	27 917.00 €
	1 918 864.55 €	389 167.00 €
Reste à couvrir postes autres charges		- 1 529 697.55 €
Reste à couvrir poste 611		- 22 489.86 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 1 552 187.41 €</b> <b>4.09 €/hab</b>

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT : - 5.80 % PAR RAPPORT AU REALISE 2019

### LE POSTE ÉTUDES : + 8.26 %

- Montant : 56 720 €

Détail :

- Reliquat étude Modecom,
- Etude de mutualisation de moyens/prestations à la carte.

### LE POSTE ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS ET SUIVI : + 29.07 %

- Montant : 138 644 €

- Recettes : 50 250 € (utilisation du SDD + redevance de contrôle Fénix)

- Remplissage matrice compta coûts + analyse,
- Accompagnement au pilotage du service collecte des collectivités + contrat d'objectifs,
- Accompagnement pour CITEO : contrat d'objectifs + extension des consignes de tri + leviers d'optimisation de la collecte,  
→ **L'accompagnement des collectivités représente 90 445 € soit 0,23 € sur la cotisation à l'habitant,**
- Suivi exploitation de l'usine + assistance pour le suivi des travaux.

Ce poste **étude et accompagnement** s'élève à **145 114 €** en reste à charge soit **0,56 % du budget global**.

### LES CHARGES DE PERSONNEL : + 40 %

- Montant : 1 171 000 €

- Recettes : 86 000 € (refacturation des 2 postes de chargés de mission prévention aux Communautés de communes)

Détail :

Afin de faire face aux enjeux et objectifs importants, les collectivités adhérentes ont besoin d'être accompagnées avec :

- Le remplissage de la matrice compta coût et son analyse, l'accompagnement au pilotage de leurs services, les plans d'amélioration et d'objectifs, les contrats d'objectifs Citeo,
- Les réponses aux différents appels à projet,
- Notre engagement en faveur de l'extension des consignes de tri qui nous mobilisent depuis 2 ans et pour lesquelles nous réalisons un double accompagnement de nos adhérents (communication et technique),
- Le suivi des travaux de notre usine d'incinération,
- Le plan de détournement et son suivi rigoureux,
- Les plans de développement et d'études (déchèteries, TLC...),

- La compétence d'élaboration et de pilotage du PLP confiée depuis l'année passée à Evodia,
- L'animation territoriale afin d'accompagner l'évolution vers de nouveaux comportements,
- Le rôle essentiel de la communication en accompagnement de notre stratégie qui nécessite la structuration et l'adaptation des moyens du Pôle afin de répondre aux enjeux et besoins,
- Le calibrage des moyens généraux (services supports) dont le dimensionnement va de pair avec notre développement.

L'équipe Evodia, constituée de **16 personnes en 2019**, va donc devoir s'adapter et se développer pour **assumer ces nouvelles missions confiées** et être à la hauteur des ambitions développées :

- ➔ 1 brigade de 13 personnes environ agissant en qualité ambassadeurs du tri qui sera sur le terrain **pour 6 mois** au moins pour le passage aux ECT. Il conviendra de la former, l'accompagner et la superviser,
- ➔ Le service communication va donc se réorganiser et se développer pour s'adapter et accompagner tous les projets
- ➔ Le Pôle Prévention, nous l'avons vu, avec le portage et pilotage du PLP : une direction nommée + 2 chargés de mission en 2020,
- ➔ Le Pôle Technique qui doit se renforcer sur les études et développement : 1 personne supplémentaire
- ➔ 1 personne en plus à la comptabilité.

**Il est à noter que la moitié de cet effectif supplémentaire sera recruté pour une durée déterminée sur des missions spécifiques.**

Une équipe profondément impactée par ses nécessaires évolutions et dont l'évolution est inégale depuis la création du syndicat. 1 accompagnement au changement et au pilotage des projets est par ailleurs assuré.

## 2. Cotisation 2020

- Le reste à charge de la cotisation à l'habitant 2020 comprend :

- Les charges de fonctionnement : 0,60 €,
- Les études : 0,15 €,
- L'accompagnement (aux collectivités) et les suivis : 0,23 €,
- Le personnel : 2.80 €
- Programme communication : 0 € (totalement couvert par soutien des éco organismes et reprise du SDD dans excédent cumulé à hauteur de 220 000 €),
- Programme prévention : 0,11 €,
- Indemnités élus : 0,18 €,
- Le plan d'action déchèteries : 0.03 €,
- **En recettes** : la rémunération de Sovodeb & intérêts apport en cpte courant de Vosges TLC) : 0.07 € à déduire.

Le reste à charge estimé représente 1 550 000 € soit une cotisation arrondie à 4 €/hab.

**Evolution par rapport à 2019 : + 0,50 €**

*Il est à noter que la population de référence 2019 est inférieure à celle de 2020 pour 3 258 habitants créant ainsi une charge augmentée à hauteur de 13 000 € représentant 0.03 € /hab.*

Charges à couvrir 2020 estimées	1 550 000 €
Report d'excédent 2018 (après affectation)	2 511 279 €
Résultat <b>estimé</b> de fonctionnement de l'exercice 2019	300 000 €
Excédent cumulé à fin 2019	2 811 279 €

# DÉBAT

## 1. Sur le montant de la cotisation 2020

Le résultat 2019 est estimé à environ 300 K€. Il correspond à la vente du bâtiment de Dogneville et aux économies réalisées sur le transfert de plus de tonnes enfouies sur Villoncourt (- 30 €/tonne) que prévu au plan de charge en raison des indisponibilités récurrentes de Feniix.

Il peut donc être proposé de réinjecter ce résultat de l'exercice écoulé au profit de 2020 afin de minorer l'augmentation de la cotisation 2020.

### Pour rappel :

- La cotisation réelle 2019 s'élevait à 3.50 €/habitant facturée à 3 €.
- Pour 2020, le montant à couvrir est de 1 550 000 € soit une cotisation estimée à environ 4€/habitant

### Hypothèses :

- 1) Facturation au réel de la cotisation à 4 €/habitant
  - ➔ Couverture des charges
  - ➔ Résultat cumulé à 2 811 279 €\*
- 2) Réintégration de l'excédent 2019 estimé à 300 K€ abaissant le reste à couvrir à 1 250 000 € soit une cotisation à l'habitant de 3.30 €
  - ➔ Résultat cumulé à 2 511 279 €
- 3) Maintien de la cotisation au montant facturé de 2019 à savoir 3 € soit un prélèvement sur le résultat cumulé de 413 K€
  - ➔ Résultat cumulé de 2 398 279 €

### Eléments d'éclairage à prendre en compte :

- \* 250 K€ de l'excédent cumulé provenant du SDD et « sanctuarisé » au profit des dépenses (com<sup>o</sup> et études) liées aux ECT sera utilisé en 2020
- Etude de faisabilité de travaux d'extension du bâtiment en cours : montant estimé des travaux : 700 K€

## 2. Projet de délibération

Suite à la présentation du plan de répartition et des orientations budgétaires pour l'année 2020, il est proposé au Comité Syndical :

- de prendre acte de la tenue d'un débat et de voter ces orientations budgétaires,
- de voter les tarifs 2020,
- de décider de fixer la cotisation 2020 à 3.30 €/habitant.

# TARIFS 2020

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Évodia. Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2017/845 du 21 février 2017), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

		Tarif/an/hab.	Evolution
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.30 €	+ 10 %
		Tarifs TTC/tonne	Evolution
Ordures Ménagères	Transitage	10.00 €	-
	Transport	9.95 €	+ 10.56 %
	Traitement OM & GO	88.10 €	+ 1.67 %
	<b>Total T.T.T.</b>	<b>108.05 €</b>	<b>+ 2.27 %</b>
	<i>Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)</i>	180 €	-
Déchets Diffus Spécifiques  (Révision tarifaire au 05/04/2020)	Acides	1705.00 €/t	-
	Aérosols	1815.00 €/t	-
	Bases	1705.00 €/t	-
	Combustibles	2838.00 €/t	-
	Emballages, matériaux souillés, shingle	814.00 €/t	-
	Filtres à huile	517.00 €/t	-
	Médicaments	1408.00 €/t	-
	Phytoprotecteurs	2035.00 €/t	-
	Produits de laboratoire	3410.00 €/t	-
	Produits non identifiés	1705.00 €/t	-
	Peintures et pâtes	605.00 €/t	-
	Solvants	605.00 €/t	-
	Thermomètres au mercure	8690.00 €/t	-
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	110.00 €/refus	-
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.60 €/litre	-
	<b>Forfait gestion administrative non-conformités :</b>		
	EcoDDS	44.00 €/constat	-
	Marché départemental	88.00 €/constat	-
	Forfait retour sur déchèterie d'appartenance (sur demande uniquement-hors déchets interdits)	77.00 €/retour	-
	Non-conformité acide picrique	550.00 €/constat	-
	Collecte et traitement des huiles minérales	60.50 €/t	-
	Reprise huiles végétales	120.00 €/t	-
Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €/t	-	
Frais remplacement contenant détérioré	30.00 €/contenant	-	

Tarifs TTC/tonne			Evolution
Bois	Facturation Egger	13.20 €/t	+ 9 %
	Facturation Norske Skog Golbey	22.00 €/t	-
	Facturation bois C (selon conditions transport + traitement, conformément à la délibération 2019-981)	Facturation à l'euro – l'euro	-
Plâtre valorisable <i>(Révision tarifaire au 1/07/2020)</i>	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	157.85 €/t	-
	Massification et traitement des bennes	88.55 €/t	-
Huisseries <i>(Révision tarifaire au 1/04/2020)</i>	Regroupement – démantèlement livrées en vrac	108.90 €/t	-
	Regroupement – démantèlement livrées sur chant	81.40 €/t	-
	Collecte - Démantèlement des racks	182.60 €/t	-
Amiante lié <i>(Révision tarifaire au 7/02/2020)</i>	Fourniture Big Bag (selon capacité)	De 11.17 € à 14.89 € /pièce	-
	Fourniture palettes	18.61 €/pièce	-
	Collecte	68.24 €/t	-
	Traitement	61.06 €/t	-
Collecte Séparative  <i>* Ces tarifs seront réajustés lors du passage aux ECT</i>	Vidage du verre	40.20 €/T	+ 0.78 %
	Vidage des conteneurs multimatériaux	95.97 €/T	+ 1.01 %
	Tri des bennes papiers	38.76 €/T	+ 0.68 %
	Tri des bennes cartons	44.28 €/T	+ 2.81 %
	Tri des bennes cartons/JRM	53.15 €/T	+ 0.66 %
	Tri du multimatériaux*	140.61 €/T	+ 0.65 %
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire*	51.93 €/T	+ 0.66 %
	Transfert/Transport pour le porte à porte*	21.11 €/T	+ 3.18 %
	Forfait de caractérisation	1.21 €/T	+ 10 %
	Traitement des refus de tri	Facturation annuelle au réel sur le T4, tenant compte de la répartition entre Fénix et Villoncourt	Estimation - 6 %
Communication	Selon outils proposés		
	Forfait animation territoriale : Pour adhérents Pour structures partenaires	25 €/heure 35 €/heure	-

